



PASSEPORT INTERNATIONAL D'ENTRAÎNEUR

Aperçu

Le passeport international d'entraîneur (ITP), également connu sous le nom anglais *International Trainers Passport*, est mis en œuvre selon les principes établis par [The International Group for Equestrian Qualifications \(IGEIQ\)](#). Canada Équestre (CE) a adhéré volontairement au IGEIQ, ce qui permet au programme national de certification des entraîneurs (PNCE) de CE d'être officiellement reconnu et de correspondre aux normes minimales convenues à l'échelle internationale. Grâce à cela, CE peut délivrer des passeports internationaux d'entraîneur aux personnes ayant les compétences indiquées dans [la liste des compétences admissibles](#) (en anglais seulement).

Personnes qui entrent au Canada (résidents ou citoyens non canadiens)

Les personnes qui entrent au Canada **doivent** obtenir un passeport international d'entraîneur de leur pays de résidence **avant** leur départ.

À leur arrivée, les personnes qui souhaitent occuper les fonctions d'entraîneur au Canada doivent demander un statut d'entraîneur titulaire d'une licence auprès de CE. Leurs compétences en entraînement seront validées grâce au passeport international d'entraîneur. En plus des exigences liées au statut d'entraîneur titulaire d'une licence, la personne ayant fait la demande doit pouvoir fournir une vérification à jour de ses antécédents judiciaires de son pays de résidence et de tout pays au sein duquel elle a résidé au cours des dix (10) dernières années. CE peut favoriser l'accès à de telles vérifications, selon les besoins.

Résidents permanents ou citoyens du Canada

Entraîneurs certifiés PNCE de CE

Les entraîneurs certifiés PNCE de CE doivent obtenir leur passeport international d'entraîneur avant de quitter le Canada pour occuper les fonctions d'entraîneur dans un autre pays.

Les entraîneurs doivent détenir [un statut d'entraîneur titulaire d'une licence de CE](#) et doivent prévoir quatre (4) semaines pour le traitement et la délivrance d'un nouveau passeport international d'entraîneur ou du renouvellement d'un tel passeport en règle.

Aucuns frais additionnels ne sont requis pour la délivrance ou le renouvellement d'un passeport international d'entraîneur, puisqu'ils sont inclus dans le statut d'entraîneur titulaire d'une licence. Le statut d'entraîneur titulaire d'une licence doit être renouvelé chaque année.

Pour demander ou renouveler ce passeport, veuillez vous connecter à votre profil ECampus en utilisant vos identifiants de connexion de Mon-CE.

Les citoyens canadiens qui résident de façon permanente dans un autre pays (par exemple, la personne paie des taxes) doivent communiquer avec l'autorité de délivrance de ce pays pour recevoir un passeport international d'entraîneur. Ils **ont aussi l'option de** maintenir leur statut d'entraîneur titulaire d'une



licence de CE et leur passeport auprès de CE s'ils retournent régulièrement au Canada pour occuper les fonctions d'entraîneur de façon temporaire.

Entraîneurs qui ne sont pas certifiés PNCE

CE va reconnaître les certifications d'entraîneurs d'autres pays par le biais du [Programme de statut d'entraîneur](#) pour leur permettre d'occuper leurs fonctions d'entraîneur au Canada. Le statut d'entraîneur titulaire d'une licence reconnaît les entraîneurs qui détiennent une expertise ayant été confirmée par une formation, une expérience pratique vérifiée ou une certification officielle (y compris les certifications ou compétences d'entraîneur d'autres pays correspondant à [la liste des compétences admissibles](#)). Les personnes faisant la demande doivent participer activement à des activités d'enseignement et d'entraînement équestres. Les entraîneurs titulaires d'une licence peuvent être affichés dans le répertoire des entraîneurs nationaux de CE et peuvent déclarer d'autres compétences par eux-mêmes une fois vérifiées. Le passeport international d'entraîneur est nécessaire seulement lorsqu'un entraîneur titulaire d'une licence résidant au Canada de façon permanente souhaite occuper ses fonctions **à l'extérieur** du Canada.

Les entraîneurs qui ne sont pas certifiés PNCE et qui viennent d'un autre pays doivent conserver leur statut auprès de leur fédération de résidence **ou** fournir des preuves d'un perfectionnement professionnel en cours qui correspond à la politique de maintien de certification du [guide des opérations du programme de formation des entraîneurs de CE](#), et ce, afin que CE approuve le statut d'entraîneur titulaire d'une licence ou délivre un passeport international d'entraîneur.